

Marly • Un an après la découverte de capricornes asiatiques, la traque continue. Les contrôles du printemps n'ont révélé aucun nouveau cas, mais la vigilance reste de mise.

THIBAUD GUISAN

C'était le feuilleton de l'été 2014. Un an après la découverte de capricornes asiatiques à Marly, la traque de l'insecte ravageur continue. Le premier bilan est encourageant. Les contrôles effectués ce printemps n'ont révélé aucun nouveau cas. Ils viennent de se terminer. «C'est bon signe. Mais il est trop tôt pour crier victoire», commente André Chassot, responsable du Service phytosanitaire cantonal.

Depuis la mi-mars, quelque 2000 arbres et arbustes ont été contrôlés par des arboristes - des spécialistes qui montent dans les arbres - et des chiens renifleurs. Près de 350 parcelles ont été inspectées et aucun insecte adulte, larve ou œuf n'a été découvert. De même, aucune trace récente n'a été trouvée sur les arbres. «Mais il faut rester attentif, soutient André Chassot. Des larves peuvent être quasiment invisibles dans le bois et des insectes adultes pourraient ressortir cet été ou l'été prochain.» Il peut en effet s'écouler deux ans entre la ponte et l'envol du coléoptère.

Jusqu'en 2018

Les contrôles se sont concentrés dans les zones situées autour des deux foyers découverts l'été dernier dans le quartier des Rittes et au chemin du Publiet. L'opération sera renouvelée cet automne, à partir de fin août, et aura lieu deux fois par an jusqu'en 2018. «Dès 2017, il est possible qu'on réduise un peu l'intensité des contrôles, si rien de nouveau n'est découvert», avance le chef du Service phytosanitaire fribourgeois.

Cet automne, des chiens renifleurs s'activeront aussi entre les deux foyers marlinois et des contrôles pourraient être menés à Fribourg. «Il n'est pas exclu qu'un capricorne soit tombé sur le toit d'un bus ou d'une voiture dans le quartier des Rittes et ait été amené de l'autre côté du pont de Pérolles. Environ 17 000 véhicules l'empruntent chaque jour.»

Ouvrir l'œil

Des contrôles similaires sont menés à Brünisried. Des capricornes asiatiques avaient été découverts en 2011 dans la commune singinoise. «Les contrôles de ce printemps n'ont rien révélé de suspect», informe André Chassot. Les investigations avaient conclu que les coléoptères avaient été transférés vers la Singine depuis Marly lors de la livraison de bois de feu. Les insectes seraient arrivés dans le quartier des Rittes via des palettes en bois importées de Chine et entreposées dans la zone Winckler. «Probablement il y a 10 ans ou plus», selon André Chassot.

Le Service phytosanitaire cantonal invite la population de Marly, mais aussi de la zone tampon, comprenant Fribourg, Villars-sur-Glâne et Pierrafortscha, à garder l'œil ouvert. Les cas suspects sont à annoncer au 026 305 58 65. Des capricornes pourraient en effet s'être dispersés hors des zones contrôlées et d'autres foyers existants, encore méconnus, pourraient être découverts.

L'insecte mesure 3 à 3,5 cm de long. Doté de longues antennes noir et bleuté, il présente un dos noir et lisse avec des taches blanches ou jaunes. Le coléoptère peut créer des trous parfaitement circulaires de 1 cm de diamètre sur les arbres auxquels il s'attaque. Autres indices de sa présence: de la sciure grossière au pied d'un arbre ou des larves et des galeries dans le bois.

Mille arbres coupés

L'été dernier, 175 spécimens avaient été capturés à Marly et plus de 700 arbres avaient été abattus dans le village entre mi-juillet et mi-septembre 2014. Les six essences principalement attaquées par le coléoptère - érables, marronniers, saules, bouleaux, peupliers et platanes - ont été systématiquement coupées. «Il s'agissait essentiellement d'abattage préventif, car seule une cinquantaine d'arbres étaient effectivement contaminés, rappelle André Chassot. Ces mesures, imposées par la Confédération, ont pu paraître exagérées, mais c'est la stratégie qui a le plus de chance d'éradiquer l'insecte.» A Brünisried, 360 arbres ont été abattus.

La chasse au capricorne asiatique a coûté 1,2 million de francs en 2014. Les contrôles sont devisés à 700 000 francs pour 2015. Un montant identique est prévu en 2016. «La Confédération devrait prendre à son compte 40% du financement, expose André Chassot. Le solde sera pris en charge par le